

Bruxelles, le 7 février 2024

**Monsieur Michaël DE GOLS**  
Directeur UNISOC  
27 avenue des Arts, bte 13  
1040 BRUXELLES

■ **Concerne : Journée nationale d'action ce 08/03/24**

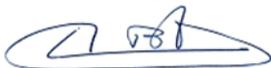
Cher Monsieur,

Dans le cadre de la Journée internationale des droits des femmes, la CSC et la FGTB organise ce 8 mars 2024 une journée d'action nationale.

Cette action pourra engendrer, dans certaines entreprises, des absences dans le chef des travailleurs qui participeront à l'action. La journée du 8 mars sera donc considérée comme une journée de grève et payée comme telle pour les travailleurs qui s'absenteront du travail pour participer à l'action et subiront de ce fait une perte de salaire. Seront également couverts les travailleurs qui commencent à travailler en pauses le 7 mars au soir ou dont le travail en pauses se termine dans la nuit du 7 au 8 mars.

Nos centrales professionnelles prendront les dispositions nécessaires vis-à-vis des employeurs dans les différents secteurs et entreprises.

Veuillez agréer, Cher Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.



**Thierry BODSON,**  
Président FGTB



**Ann VERMORGEN,**  
Président CSC